



Poste supprimé retour congés maternité/arrêt maladie

Par **ML_42100**, le **18/09/2019** à **13:23**

Bonjour,

voici ma situation délicate.

Après un congés mat suivi de 9mois d'arrêt maladie. Je m'organise avec mon n+1 comme indiqué par la rh pour mon retour en poste.

Coup de théâtre 3 semaines avant reprise, convocation de la rh. Elle m'annonce qu'ils ont du faire une réorganisation suite à mon absence prolongée. Mon remplaçant, qui est un collègue a qui ils ont demandé de reprendre temporairement mon poste en plus du sien en mon absence, restera en place. Il lui propose le poste permanent le lendemain de mon entretien rh. Pour l'instant aucun de mes collègues, collaborateurs d'équipe ou membre CSE n'est au courant de cette réorganisation permanente.

Il me propose donc de revenir sur le remplacement de congés maternité d'une collègue. C'est un poste d'après moi à plus faible responsabilité (équipe à manager plus réduite, moins d'enjeux économique... quasiment du reclassement pour moi) et surtout c'est un poste précaire de remplacement congés maternité.

La rh estime que ce sera moins stressant pour moi et plus adapté au mode de garde de ma fille qui me demande un peu de dispo (1/2 journée toutes les 2 semaines en moyenne).

J'avais vu cet été avec mon n+1 si nous pouvions envisager un 4/5ème mais il lui semblait difficile de faire le travail de 5 jours en seulement 4. J'ai donc proposé de reprendre à pleins temps en m'arrangeant pour poser des RTT ou CP quand je devrais m'absenter, et surtout ne pas m'absenter les jours importants de notre activité. (j'avais donc prévu mon mode de garde en fonction de mon poste actuel que je devais à priori reprendre).

Je résume tout cela à la rh qui m'indique qu'ils n'ont que ce poste là à me proposer pour l'instant et qu'ils auraient le temps d'ici le retour de congés maternité de ma collègue de me retrouver un poste. Ce dont je doute puisque j'alerte depuis plusieurs années que la situation est mauvaise avec mon n+1 mais on ne m'a jamais trouvé d'autre poste équivalent ou de solution pour arranger la situation.

J'ai donc plusieurs problème qui se posent:

Peut-on me proposer un remplacement de congés maternité à mon retour d'arrêt maladie / congés maternité?

Peuvent-ils fusionner mon poste avec celui de mon collègue remplaçant ?

La concomitance de mon retour avec son offre sur le nouveau poste n'est-elle pas problématique?

Puis-je donc refuser ce poste sans risquer un licenciement ?

Peut-on parler de discrimination (parentale) au vu des propos de ma rh ?

J'ai vu une avocate qui m'a un peu fait peur car je comprends que même si l'employeur est en tort sur un ou plusieurs points, finalement ils ne risquent pas grand chose à part un procès interminable qui se solderait au pire pour eux par une petite indemnité dans quelques années...

Merci d'avance à tous ceux qui auraient des conseils :)